

CIFA JEAN LAMELOISE

*L'apprentissage
pour réussir*



Jean Lameloise
MERCUREY

Géré depuis 1979 conjointement par
La Chambre de commerce et d'industrie de Saône et Loire et
La Chambre de métiers et de l'artisanat de Bourgogne

DU CAP AU BTS
COIFFURE
ALIMENTATION
RESTAURATION HOTELLERIE
PHOTOGRAPHIE
COMMERCE – VENTE
ASSURANCE

QUI SOMMES NOUS ?

Le CIFA Jean Lameloise en quelques chiffres :

- 1300 apprentis et adultes
- 62 formateurs
- 900 entreprises partenaires
- Taux de réussite aux examens 2017 de 83%
- Une certification ISO 9001
- Une certification Veriselect

Une plateforme de FOAD, formation à distance, et d'individualisation des parcours.

Des apprentis présentés chaque année à différents concours : Olympiades, Trophées, MAF (Meilleur Apprenti de France) ...

Des échanges culturels et de pratique réguliers avec le Japon, l'Indonésie, Hongkong, la Pologne, l'Estonie, l'Angleterre...

Des actions de sensibilisation à la sécurité routière et aux risques liés à l'alcool, aux stupéfiants et au tabac.

Depuis plus de 38 ans dans le domaine de la formation par la voie de l'apprentissage, la qualité d'accueil et de formation est notre gage de réussite.



A QUOI SERT LA TAXE D' APPRENTISSAGE ?

Cette taxe qui représente une charge pour vos entreprises est une ressource capitale pour notre centre de formation. Elle nous permet d'investir dans l'amélioration de la qualité de notre accueil et de financer les dépenses nécessaires au renouvellement ainsi qu'à l'enrichissement des moyens directement liés à la formation d'apprentis.

Votre investissement à nos côtés constituera pour les jeunes un véritable héritage.

Apprentis et salariés du centre vous remercient vivement de l'intérêt que vous porterez à notre demande.



COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE ?

Dans le formulaire de calcul de taxe, il est indispensable d'indiquer dans les cases réservées à cet effet les coordonnées de notre centre de formation :

CIFA JEAN LAMELOISE
17 Voie Romaine
71640 MERCUREY
Tél : 03.85.98.10.30
N° UAI : 071 10 78L

Email : mercurey@cifa-jean-lameloise.com
Site : www.cifa-jean-lameloise.com

- Le nom prénom de votre(vos) apprenti(es)
- Le montant du versement à nous affecter.

Si vous n'employez pas d'apprenti(es), vous pouvez verser le quota à notre CFA.

L'A.I.F.A. organisme gestionnaire du centre peut percevoir une partie de votre taxe au titre de la section DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance)

N° Siret A.I.F.A. : 314057084 00027

Le formulaire complété sera à retourner à votre Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) avant le 01/03/2018.

L'OCTA reversera les sommes attribuées aux établissements.

COÛT DE LA FORMATION

Une entreprise assujettie, ayant eu un apprenti en 2017 est tenue de verser au CFA d'accueil, dans la limite du disponible, au moins le coût conventionné de la formation par apprenti inscrit au 31 décembre 2017.

Pour mieux comprendre, rendez-vous sur le site :

<http://www.impots.gouv.fr>

Pour retrouver les coûts par apprenti en fonction des diplômes préparés, rendez-vous sur l'onglet

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr>

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Cette taxe est due par les entreprises employant au moins un salarié et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Cette taxe est le seul impôt qui vous laisse la liberté de choisir les établissements de formation que vous souhaitez subventionner, donc de jouer un rôle capital en faveur de l'avenir de notre centre de formation et de notre région.

